



Dernière nouvelle réforme sur les cartes de séjour!

Par **marionduval**, le **11/02/2017** à **14:47**

Bonjour,

La dernière réforme sur les cartes de séjour et condition d'accueil des étrangers (CESEDA) a eu lieu en novembre 2016. Maintenant, c'est plus difficile à passer de carte de VPF à la carte de résident, en dépit de la naissance d'une nouvelle carte de séjour temporaire pluriannuelle (allant de 1 à 4 maximum) lors du 1er renouvellement de sa carte de séjour.

Les étudiants ont aussi droit à une carte pluriannuelle lors du 1er renouvellement en fonction du nombre d'années par cycle d'études.

Mais attention, au moindre faux-pas, le renouvellement pourrait être quasi-systématiquement refusé. De même, le contrôle sur les étrangers est renforcé avec le croisement de dossiers et informations vous concernant détenus par les organismes privés et public par la préfecture pour lutter contre la fraude, mêmes les informations personnelles jusque-là intouchables par le droit à la protection de la vie privée et individuelle.

Il est maintenant bcp difficile d'accéder à la carte de résident même avec la carte vpf dans certains cas. Alors que par le passé, quelque soit le motif sur lequel vous avez eu droit à la carte vpf, elle était pratiquement automatiquement renouvelée, et au bout de 5 renouvellements (5 ans), une carte de résident vous était délivrée. Avec la réforme récente, sauf le cas du mariage avec une personne française, même une personne détenant la carte de séjour vpf depuis plusieurs années, elle doit gagner au moins le smic.

Avec l'élection présidentielle en mai, je pense qu'il y aura certainement de nouvelles réformes.

La crise économique qui s'enlise, le problème de migrants, le taux de chômage élevé, tout cela rend la vie des étrangers de plus en plus difficiles sans parler la méfiance, le regard suspicieux des nationaux sur les étrangers.

De plus, le délai pour le recours en cas de OQTF a été raccourci, donc moins de temps pour agir!

Dans ce cas, rapprochez-vous des associations tels GISI, Défense des droits de l'homme, RESF (parents d'enfants scolarisés, élèves, étudiants), etc. Si vous avez l'internet, vous pouvez en trouver une antenne proche de chez vous. Pour ceux qui sont en possession d'une carte de séjour et qui se voient refuser le

renouvellement, ne restez pas seuls, rapprochez-vous au plus de ces associations.
Pour rendre votre vie moins pénible en France, adoptez un comportement approprié, correct en toutes circonstances!
Bon courage!